



HAL
open science

Quelques traces d'écrits pélagiens dans l'œuvre de Césaire d'Arles

Laurence Mellerin

► **To cite this version:**

Laurence Mellerin. Quelques traces d'écrits pélagiens dans l'œuvre de Césaire d'Arles. Césaire d'Arles et les cinq continents. Tome V. Influences des Pères de l'Église, pp.181-189, A paraître. halshs-03792243v1

HAL Id: halshs-03792243

<https://shs.hal.science/halshs-03792243v1>

Submitted on 9 Apr 2023 (v1), last revised 14 Jul 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Quelques traces d'écrits pélagiens dans l'œuvre de Césaire d'Arles

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre à la lecture du titre de cette contribution, il ne s'agira pas ici d'aborder la place de la lutte contre le pélagianisme dans l'œuvre de Césaire d'Arles. D'une part, de nombreux articles ont déjà été consacrés à cette thématique, notamment dans le tome IV de cette série¹. D'autre part, même si Césaire d'Arles connaît assurément très bien la littérature pélagienne et contre-pélagienne, et qu'il traite de la plupart des grands thèmes augustinien relatifs à la grâce, nulle part il ne mentionne explicitement Pélage ou sa doctrine, alors même qu'il évoque d'autres hérésies.

Pour M. Ribreau, ce silence s'explique par la volonté d'apaisement de l'évêque, soucieux de libérer de toute charge polémique les positions qu'il va soutenir au deuxième concile d'Orange (529)². En effet, Césaire écrit dans un contexte gaulois où la ligne augustinienne sur la grâce a été largement contestée : s'il s'appuie clairement sur des œuvres augustinien, il atténue souvent la pensée de l'évêque d'Hippone, en particulier en ce qui concerne la prédestination et l'exercice du libre arbitre dans les pratiques ascétiques. Cette attitude est plus facile à tenir en gommant la figure de repoussoir que constitue Pélage. Par ailleurs, Césaire écrit environ un siècle après la disparition de ce dernier, dont nous perdons la trace après 420-421³. Il est fort probable que les interlocuteurs de l'évêque d'Arles ne connaissent plus le moine breton, si ce n'est, en ce qui concerne les moines et les clercs, par la lecture des œuvres augustinien.

Cependant, de façon anonyme, et très vraisemblablement sans que Césaire, qui pense sans doute plutôt citer Jérôme, ait conscience de lire du Pélage, quelques passages viennent ou reviennent sous sa plume. De fait, même s'il condamne la négation pélagienne du rôle de la grâce dans le salut des baptisés, comme les canons du Concile d'Orange de 529 le montrent nettement⁴, Césaire d'Arles ne renie pas non plus tout

¹ En particulier, J. DELMULLE, « Césaire d'Arles et le 'post-pélagianisme' gaulois », dans *Césaire d'Arles et les cinq continents*, t. IV, p. 197-208.

² M. RIBREAU, « Pélage, Célestius et la controverse pélagienne dans les sermons de Césaire d'Arles à Grégoire le Grand », dans M. VINZENT et R. VILLEGAS MARIN (éd.), *Cineres extincti dogmatis refouendo ? "Pelagianism" in the Christian sources from 431 to the Carolingian period*, Bristol (CT) 2021, p. 101-116, ici p. 113. Sur l'augustinisme modéré du concile d'Orange, voir R.W. MATHISEN, « Caesarius of Arles, Preventive Grace, and the Second Council of Orange » dans A.Y. HWANG, B. MATZ et A. M.C. CASIDAY (éd.), *Grace for Grace. The Debates after Augustine and Pelagius*, Washington 2014, p. 208-234. Et dans *Césaire d'Arles et les cinq continents*, t. IV, D. BERTRAND, « L'honneur d'un anathème contre la prédestination au mal. La conclusion des canons d'Orange II (529) », p. 233-240.

³ Sur la vie de Pélage, voir G. DE PLINVAL, *Pélagie. Ses écrits, savie et sa réforme*, Lausanne 1943, p. 47-71.

⁴ Pélage est le seul hérétique nommé dans ces canons : cf. *Sancti Caesarii Arelatensis opera varia*, éd. G. Morin, Maretioli 1942, p. 69, l. 20 (*Pelagiani erroris*) et p. 70, l. 23 (*Pelagii errore*).

l'héritage de l'ascète romain. En effet, il est soucieux, avec les moines provençaux, de préserver des excès de l'augustinisme la vie monastique : l'exaltation des vertus et les exigences morales de Pélage ne peuvent que lui convenir.

p. 182

Retrouver les citations d'œuvres de Pélage dans le corpus césairien n'est pas chose aisée. Aux difficultés inhérentes à la recherche des sources, qui valent pour Césaire comme pour Pélage⁵, s'ajoutent des difficultés propres à ce dernier auteur. La liste de ses œuvres fait encore l'objet de recherches délicates⁶ : de nombreux écrits de lui, auxquels Césaire a pu avoir accès, sont perdus ; d'autres ne sont connus que de façon fragmentaire, par les citations qu'en font ses adversaires, en particulier Augustin ; Pélage lui-même puise à de nombreuses sources et traite de sujets largement répandus dans la littérature ascétique, ce qui rend les renvois thématiques très incertains ; enfin, l'attribution des œuvres concernées à Pélage du temps de Césaire n'est rien moins que garantie. Notre enquête ne prétend donc pas à l'exhaustivité.

En l'état actuel de nos connaissances, il semblerait que l'on trouve trace, dans le milieu césairien, de trois œuvres du moine breton. La principale est la *Lettre à Démétriadé*⁷, lettre de direction spirituelle écrite vers 413 qui a circulé de manière anonyme et a aussi été transmise sous plusieurs noms, notamment celui de Julien d'Éclane (virulent défenseur de la cause pélagienne après 418), mais surtout celui de Jérôme⁸ : selon J. Courreau, Césaire d'Arles la croyait œuvre de ce dernier⁹. On en trouve des échos textuels dans sept sermons¹⁰ et dans la *Lettre aux moniales*. Ils sont limités à une ou deux phrases, plusieurs fois reprises, sauf dans les *Sermons* 82 (*La génisse, le bélier et la chèvre de trois ans...*) et 90 (*Le bienheureux Joseph*) qui citent de plus larges extraits de ses paragraphes 5, 18 et 30¹¹. La *Lettre de Téradius*, le neveu de Césaire, à *Césarie la Jeune*

⁵ Voir l'Introduction aux *Sermons au peuple*, t. I de M.-J. Delage (SC 175, Paris 1971, p. 94-110).

⁶ Voir par exemple W. LÖHR, *Pélage et le pélagianisme*, Paris 2015, p. 72-79.

⁷ *Lettre à Démétriadé* (= *Dem.*), PL 30, 15-45 et 33, 1099-1120 ; trad. française de Péronne *et al.*, dans *Œuvres complètes de saint Augustin*, t. VI, Paris 1873, p. 339-379. Nous n'avons pas encore d'édition critique fiable de ce texte.

⁸ Voir G. DE PLINVAL, *Pélage. Ses écrits, sa vie et sa réforme*, p. 22-23. Pour une mise au point récente, voir A. Bonner, « The Scale, Context, and Implications of the Manuscript Transmission of Pelagius' *Ad Demetriadem* » (thèse non publiée), Cambridge 2012.

⁹ Voir J. COURREAU, *L'exégèse de saint Césaire d'Arles*, thèse en 3 volumes, Toulouse 1976, t. 2, p. 140.

¹⁰ *Serm.* 36, 59, 82, 90, 91, 121, 238.

¹¹ Notons que l'attribution à Césaire de la première des *Epistulae ad sanctimoniales* mises sous son nom (*Opera varia*, t. II, éd. G. Morin, 1942, p. 129-134), lettre qui comprend plusieurs citations de la *Lettre à Démétriadé*, a été rejetée définitivement suite aux travaux de R. Étaix, « Trois notes sur saint Césaire d'Arles, I », dans M. NIJHOFF (éd.), *Corona gratiarum. Miscellanea patristica, historica et liturgica E. Dekkers XII lustra complenti oblata*, Bruges 1975, p. 211-227 et A. DE VOGÜE, « Sentences

contient sans doute également quelques passages à rapprocher de la *Lettre à Démétriade*. Les deux autres œuvres relèvent aussi du genre des traités ou lettres ascétiques ou pastorales, et sont aussi adressées à des femmes :

- La *Lettre à Claudia sur la virginité* (*Epistula [ad Claudiam] de virginitate*)¹², pour une vierge. Aujourd'hui, les spécialistes penchent pour l'attribution de cette lettre à Pélage¹³. Césaire d'Arles s'y réfère peut-être une fois.
- La *Lettre à Célantia* (*Epistula ad Celantiam*)¹⁴, pour une aristocrate romaine à propos de la vie sainte. Elle est fréquemment attribuée à Jérôme dans les manuscrits¹⁵, mais les critiques modernes lui trouvent de fortes similitudes avec les œuvres certaines de Pélage¹⁶. Elle a sans doute été lue par Téri dius.

À ces œuvres de Pélage s'ajoute la *Lettre* de Fastidius, son disciple, reprise dans le *Sermon* 20 de Césaire (*Extrait d'une lettre de saint Fatalis sur la vie chrétienne*) et citée dans quatre autres¹⁷ (voir *infra*). En revanche, on ne trouve apparemment aucune trace chez Césaire des œuvres exégétiques ou des traités théologiques de Pélage.

Examinons maintenant de plus près ces quelques occurrences, pour voir le rôle qu'elles jouent dans la pensée et la prédication de l'évêque d'Arles.

La séduction du diable

À deux reprises, Césaire reprend une phrase de Pélage synthétisant ce qu'il pense de l'action du diable – en la transposant au singulier, car Pélage, dans la *Lettre à Démétriade* 25¹⁸, l'applique aux ennemis dans le combat spirituel : selon la formulation du *Sermon* 59 (*Sur la confession des péchés*), § 3, que l'on retrouve à l'identique dans le *Sermon* 121 (*Sur David, son père Jessé et Goliath...*), § 6, « [le diable] nuit, non pas en contraignant mais en persuadant, et il n'extorque pas de nous un consentement, mais il le demande¹⁹ ». Si cette idée se trouve exprimée, en des termes proches, chez d'autres

d'Isidore et autres emprunts dans une lettre attribuée à Césaire d'Arles », *Sacris Erudiri* XXVII (1984), p. 209-220, qui la date d'après 650.

¹² *Epistula [ad Claudiam] de virginitate* (= *Virg.*), inc. *Quantam* (CSEL 1, p. 224-250, Sulpice Sévère).

¹³ Cf. R. F. EVANS, *Four Letters of Pelagius*, Londres 1968, p. 41-51.

¹⁴ Parmi les œuvres de Paulin de Nole (CSEL 29, p. 436-459) ou celles de Jérôme (CSEL 56.1, p. 329-356).

¹⁵ Cf. EVANS, p. 68.

¹⁶ Cf. EVANS, p. 52-60.

¹⁷ *Serm.* 36, 54, 81, 82.

¹⁸ *PL* 30, 40B.

¹⁹ *Serm.* 59, 3 (t. III, *SC* 330, p. 48, l. 4-6) : *Non enim diabolus cogendo, sed suadendo nocet ; nec extorquet a nobis consensum, sed petit* = *Serm.* 121, 6 (CCSL 103, p. 507, l. 11-12).

auteurs²⁰, Césaire se sert cependant de la formule de Pélage comme d'une maxime qu'il combine avec d'autres sources, augustinienes.

Ce choix d'un écrit de Pélage, ou tout au moins, dans l'esprit de Césaire d'Arles, d'un écrit mettant en valeur le rôle du libre arbitre dans le combat spirituel, n'est pas anodin. Dans le *Sermon* 59, de teneur très augustinienne, Césaire traite de la confession des péchés, et expose comment manichéens et astrologues tentent de déresponsabiliser le pécheur. Comme le montre P. Descotes²¹, la phrase de Pélage intervient dans un contexte d'atténuation, au moins rhétorique, de l'action de la grâce dans la résistance au diable.

Il en est de même dans le *Sermon* 121, lui aussi de substrat augustinien, qui exhorte également à ne pas surévaluer la puissance du diable au point de le considérer comme responsable du péché de l'homme : si le Christ est bien évoqué, avec une citation augustinienne²², comme celui qui a ligoté le Fort de l'apologue évangélique (*Matthieu* 12, 29), en revanche il n'apparaît plus dans le § 6, où l'homme semble seul face au chien enchaîné qui figure le diable, au moment de décider si oui ou non il s'en approche :

« En effet, il a été ligoté comme un chien attaché par des chaînes : il ne peut mordre personne, sinon celui qui s'en sera approché avec une tranquillité qui lui sera fatale. Voyez donc, frères, comme est stupide l'homme que mord un chien enchaîné. Toi, ne te lie pas à lui par les plaisirs et les convoitises du siècle, et lui ne se risquera pas à t'approcher. Aboyer, il le peut ; séduire, il le peut ; mordre, il en est absolument incapable, sauf si l'on veut être mordu. Car il nuit, non pas en contraignant, mais en persuadant, et il n'extorque pas de nous un consentement, mais il le demande²³. »

Les conseils aux vierges

Outre cette formule proche des débats sur la grâce, on trouve des réminiscences de la *Lettre à Démétriede* parmi les prescriptions pour les vierges consacrées. Alors que, dans la *Règle des Vierges* 19, 1, Césaire d'Arles indique que le temps consacré par les moniales à la

²⁰ Notamment AUGUSTIN, *Enarrationes in Psalmos* 91, 3 (CCSL 39, p. 1280) ou *Serm.* 16B = Mai 17 (CCSL 41, p. 231) : *Et diabolus, quamvis sit hostis noster, tamen consentientem supplantat. Non habet vim cogendi, sed astutiam suadendi.*

²¹ P. DESCOTES, « Césaire d'Arles et la doctrine augustinienne de la grâce : lecture du sermon 59 de Césaire d'Arles », dans *Césaire d'Arles et les cinq continents*, t. IV, p. 75-82, spéc. 81-82.

²² *Enarrationes in Psalmos* 54, 12 (CCSL 39, p. 665, l. 12-13).

²³ Traduction de J. Courreau et M. Pauliat à paraître dans *Sources Chrétiennes*.

lecture doit être de deux heures²⁴, la *Lettre aux moniales* stipule qu'il doit en durer trois, suivant ainsi le conseil de Pélage²⁵ :

« habituez-vous à vaquer à la lecture jusqu'à la troisième heure, et consacrez la meilleure partie de la journée à l'œuvre sainte²⁶. »

Dans le même texte, Césaire d'Arles calque également une phrase de la *Lettre sur la Virginité* :

« Durs sont les combats de la chasteté, mais plus grandes sont les récompenses²⁷. »

Enfin, l'idée que

« déposer les vêtements du siècle et prendre ceux de la vie religieuse, nous pouvons le faire dans l'espace d'une heure ; mais maintenir constamment un bon niveau moral et faire effort contre les plaisirs faussement agréables de ce monde, nous devons nous y employer aussi longtemps que nous vivons, avec l'aide du Christ²⁸ »

pourrait bien faire écho au § 24 de la *Lettre à Démétriade*, qui exprime la même pensée, avec des similitudes de formulation²⁹.

À ces traces de textes de Pélage chez Césaire d'Arles, il convient d'ajouter celles de textes pélagiens que l'on peut détecter dans la *Lettre du prêtre Téradius à Césarie la Jeune* :

- La nécessité imposée aux vierges de restreindre leurs sorties, thème que Césaire évoque dans sa *Lettre aux moniales* 3, 14-17, est exprimée de façon très proche dans la *Lettre à Démétriade* 22³⁰ et dans le § 5 de cette lettre : « Mais ta venue à l'extérieur doit être elle-même aussi raisonnable que rare³¹. »

²⁴ *Œuvres monastiques*, t. I (éd. A. de Vogüé et J. Courreau, SC 345, Paris 1988), p. 192.

²⁵ *Dem.* 23 (PL 30, 37B).

²⁶ *Lettre aux moniales* 7, 3 (SC 345, p. 320).

²⁷ *Lettre aux moniales* 10, 7 (SC 345, p. 334) : *Castitatis dura sunt praelia, sed maiora sunt praemia*, à comparer avec *Virg. 2 : Magnus quidem est pudicitiae labor, sed maius est praemium, temporalis custodia, sed remuneratio aeterna* (CSEL 1, p. 226), ou *Lettre à Démétriade* 28 : *grandis labor est, sed respice quod promissum est* (PL 30, 48D).

²⁸ *Lettre aux moniales* 2, 17-18 (SC 345, p. 302).

²⁹ *Vnius horae... mores vero* (PL 30, 38AB).

³⁰ PL 30, 36-37 : *quam parca in procedendo debeas esse, quam rara*.

³¹ *Lettre de Téradius* 5, 4 (SC 345, p. 434) : *Ipsa vero processio tua exterior rationabilis non minus debet esse quam rara*.

- De même, à la phrase suivante, la conversation de Césaire devra toujours être « mêlée de gravité et de douceur³² », ce que l'on peut rapprocher de la *Lettre à Démétriade* 19³³.
- La lettre *Sur la virginité* semble aussi faire l'objet d'une allusion : « De la façon dont Paul a paré la vierge du Christ, sois "sainte de corps et d'esprit" (1 Corinthiens 7, 34)³⁴. » Ce texte y est en effet longuement commenté³⁵.
- Enfin, on peut voir deux proximités thématiques, mais sans coïncidence textuelle, avec la *Lettre à Célantia* 23³⁶ : il faut ne pas donner prise à la médisance (1, 15-16³⁷) et garder le souci de sa bonne réputation (5, 12)³⁸.

Ajoutons que Césaire elle-même, dans sa *Lettre*, attribuée à « l'Apôtre », comme Pélage, la phrase : « Que votre culte soit raisonnable³⁹. »

Ces traces semblent indiquer que les écrits de Pélage, tout au moins ceux relatifs à la vie ascétique des vierges consacrées, circulaient en Gaule méridionale au temps de Césaire, et faisaient suffisamment partie d'un fonds commun pour être évoqués de façon allusive.

Venons-en maintenant aux deux sermons de Césaire qui comportent des citations littérales relativement longues de Pélage.

Le jour du Jugement

Dans le *Sermon* 82, l'évêque commente le sacrifice d'Abraham relaté en *Genèse* 15. La troisième et dernière section du sermon interprète « le four brûlant et fumant ainsi qu'un brandon de feu qui passait entre les morceaux des victimes » (*Genèse* 15, 12.17) comme une préfiguration du jour du Jugement. Si ce passage contient des réminiscences augustinienne, il est principalement à rapprocher de la finale de la *Lettre à Démétriade*, dont il reprend le mouvement et une partie du dossier scripturaire (voir le tableau synoptique 1 donné en annexe) : Césaire d'Arles s'appuie sur cinq versets également utilisés par Pélage, qui forment comme l'armature commune des deux textes ; il reprend à Pélage, outre des procédés rhétoriques – l'anaphore en *ubi* (« où ») –, des pans de phrases non bibliques.

³² SC 345, p. 434-436 : *Confabulatio [...] semper sit mixta cum gravitate atque dulcedine.*

³³ PL 30, 33-34 : *Mite ac placidum semper eloquium tuum ornet mixta cum gravitate suavitas, cum pudore sapientia.*

³⁴ *Lettre de Téradius* 5, 16 (SC 345, p. 438).

³⁵ *Virg.* 9-11 (PL 20, 233-236). Voir aussi G. CARUSO, « L'esegesi di 1 Co 7 nell'epistola pelagiana De castitate », *Augustinianum* 45 (2005), p. 467-499.

³⁶ CSEL 56.1, p. 349-350.

³⁷ SC 345, p. 422.

³⁸ SC 345, p. 436.

³⁹ *Dem.* 9 (PL 30, 24-25) et CESARIE, *Lettre*, 78 (SC 345, p. 488, l. 6) : *Rationabile sit obsequium vestrum.*

Pour autant, il ne suit pas servilement sa source. En effet, si Pélage évoque la trompette archangélique d'une fin des temps effrayante pour ceux qui auront manqué de persévérance et de vigilance, c'est pour souligner par contraste combien elle est désirable pour son unique destinataire, Démétriade, comme jour de récompense, d'exaltation et de joie.

La démarche de Césaire d'Arles est quant à elle exégétique et pastorale :

« *Pour ne pas en venir nous aussi à ce supplice de l'âme, réveillons-nous donc⁴⁰* ».

p. 186

Pour honorer l'aspect exégétique, Césaire ajuste les citations de Pélage à son interprétation allégorique : si Pélage recourt à 2 *Pierre* 3, 10-12 dans le contexte d'une évocation de la brièveté de la vie terrestre, pour insister sur l'arrivée à l'improviste de la fin des temps, l'évêque d'Arles ne reprend que la description du feu brûlant, et ne fera qu'à la marge mention de l'impréparation des pécheurs. De même, à la fin du texte, il n'empruntera à 1 *Thessaloniens* 4, 16-17 que l'envolée de l'âme, qui seule est cohérente avec son exégèse des oiseaux non divisés d'Abraham. Pour honorer l'aspect pastoral, il ne reprendra pas l'évocation de l'invasion de Rome par les Goths, mais lui substituera une énumération de vices, plus intemporelle ; il inversera aussi les citations de *Matthieu* 24, 29 et 1 *Thessaloniens* 4, 16, pour évoquer le climat apocalyptique à partir du premier de ces deux textes.

Et si chez Pélage la gloire immortelle qui s'oppose à celle, passagère, du monde, ne concerne que le parcours d'exception de Démétriade, assimilée à l'épouse du *Cantique*, la gloire de Dieu dans la doxologie qui conclut le sermon de Césaire est bien l'horizon de toutes les colombes et tourterelles qui peuplent le livre de Salomon, et qui s'élèveront ensemble (*simul*) vers le ciel par leurs ailes spirituelles. L'évêque d'Arles a donc repris la puissance d'évocation de sa source, tout en en gommant l'élitisme.

L'exemple de Joseph

Mais l'emprunt le plus significatif fait à Pélage par Césaire concerne la figure de Joseph, fils de Jacob. Chez Pélage, elle s'inscrit dans la série de personnages de l'Ancien Testament dont la sainteté avant le don de la Loi atteste la bonté intrinsèque de la nature humaine⁴¹. Pélage puis Césaire font de Joseph un modèle de chasteté, dans sa résistance aux avances de la femme de Putiphar (cf. *Genèse* 39, 7-20), et un modèle de miséricorde et

⁴⁰ SC 447, p. 110, l. 13-14.

⁴¹ *Dem.* 5-7.

de charité fraternelle, dans son attitude bienveillante à l'égard de ses frères, qui l'avaient abandonné dans la citerne et que pourtant il accueille à bras ouverts en Égypte, des années plus tard. Pélage et Césaire semblent être les seuls auteurs latins des six premiers siècles, si l'on en croit la *Library of Latin Texts*, la *Vetus Latina Database* et *BiblIndex*, à citer *Genèse* 45, 15.

Cet emprunt, qui consiste en deux citations qui se suivent – respectivement des paragraphes 5 et 18 de la *Lettre à Démétriade* –, figure sous sa forme la plus développée dans le *Sermon* 90. Ces extraits se combinent avec deux autres sources : le *Sermon* 343 d'Augustin, *Sur Suzanne et Joseph*⁴² et le traité *De la jalousie et de l'envie* de Cyprien. On trouve des reprises, plus ou moins longues, de cette section sur Joseph dans trois autres sermons : le *Sermon* 238, 3⁴³, aux moines, sur la lecture et la prière en temps de Carême, reprend avec quelques variantes le *Sermon* 90, 4-5 ; le *Sermon* 91, également consacré à la figure de Joseph – mais pour montrer, dans un esprit pas du tout pélagien, que les saints de l'Ancien Testament ont aussi commis des péchés –, comporte en son sixième paragraphe un écho textuel net du traitement de *Genèse* 45, 14-15 dans le *Sermon* 90⁴⁴ ; il en est de même dans le *Sermon* 36, 2⁴⁵, où l'évocation de Joseph, plus rapide, s'intercale entre celle de Jacob et celles de Moïse, Job et David, pour illustrer la miséricorde des saints de jadis envers leurs ennemis.

On constate (voir le tableau synoptique 2 donné en annexe) que Césaire suit ici Pélage beaucoup plus littéralement que dans le *Sermon* 82. Aussi convient-il d'être attentif au détail des modifications qu'il apporte.

Le thème du *Sermon* 90 est donné dès sa première phrase : les frères de Joseph « l'enviaient », « envie » qui fait écho à celle de Caïn envers Abel. Aussi Césaire ajoute-t-il la mention *per invidia* (« par envie ») au texte de Pélage. *A contrario*, Joseph, que Césaire qualifie de « saint » comme à son habitude⁴⁶, va se révéler le modèle de l'homme libre, qui, bien que de condition servile, par sa propre volonté pourra exercer les vertus

⁴² Cf. C. LAMBOT, « Le sermon CCCXLIII de S. Augustin *De Susanna et Ioseph* », *Revue Bénédictine* 66 (1956), p. 20-38.

⁴³ *Œuvres monastiques*, t. II, SC 398, p. 140. Pour J. Courreau et A. de Vogüé, le *Sermon* 238 est postérieur au *Sermon* 90 (voir SC 338, p. 48).

⁴⁴ *Serm.* 91, 6 (SC 447, p. 236, l. 26-29) : *cum vero illos pro peccato quod in ipso admiserant humiliter vidit adflictos, deosculatus est singulos, et per singulos fleuit, et paventium colla pio oculorum rore perfundens odium fratrum caritatis lacrimis abluebat.*

⁴⁵ *Serm.* 36, 2 (t. II, SC 243, p. 210, l. 20) : *Osculabatur enim singulos, et per singulos flebat. Quibus non solum nihil mali rependens, sed etiam omnia bona retribuens, tam vivo quam mortuo patre germano semper amore dilexit.*

⁴⁶ Voir la note 3 du *Serm.* 81 (SC 447, p. 89).

qui s'opposent à l'envie : la chasteté et la charité fraternelle. Pélage donne à voir Joseph d'un point de vue uniquement extérieur : de fait, il résiste à la femme de Putiphar. Césaire éprouve le besoin de compléter cette description sèche par l'analyse augustinienne de l'amour vrai que porte Joseph à « la beauté intérieure de la chasteté dans le miroir de sa conscience⁴⁷ ». Par opposition au faux amour de la débauche manifesté par la femme de Putiphar, Joseph est un exemple pour tous les maris, qui doivent aimer en leur femme davantage la chasteté que la beauté de la chair et chercher à préserver en eux-mêmes « la sainte chasteté dans la chambre de leur cœur⁴⁸ ». Césaire, ayant précisé que la sainteté de Joseph découle de celle de Dieu – il n'est pas anodin qu'il souligne ce point, peu développé par sa source –, reprend alors le fil du texte de Pélage. Se concentrant sur la figure de Joseph, il ne juge pas utile de reprendre le renvoi à *Matthieu* 5, 28 – ni non plus, un peu plus loin, la citation de *Lévitique* 19, 18 – et poursuit, suivant le plan de sa source, avec l'évocation de la bonté de son héros. Ce passage est beaucoup plus bref, et paraphrase le récit de la *Genèse*. Césaire suit encore Pélage quand il y voit la preuve que les préceptes évangéliques – rendre le bien pour le mal –, pouvaient être déjà appliqués par les patriarches ; mais il gomme l'argumentation pélagienne en omettant la mention de la nature opposée à la loi. Il ajoute alors une petite transition, qui, là encore, donne une vision plus introspective de la vertu de Joseph, et ajoute la mention du secours de Dieu absente du texte de Pélage : « le bienheureux Joseph, songeant à la douceur de la vraie charité, s'efforça, avec le secours de Dieu, de chasser de son cœur le venin de l'envie⁴⁹ ». La description des affres dans lesquelles se trouve plongé l'envieux est empruntée au § 18 de Pélage, moins littéralement que ce qui précède ; mais Césaire ne peut en rester là : alors que Pélage poursuit le survol d'un catalogue de vices, Césaire souhaite approfondir et se tourne vers d'autres sources, et en particulier Cyprien, pour décrire la « teigne spirituelle », « la rouille morale⁵⁰ » de l'envie⁵¹.

Sur la vie chrétienne (De vita christiana)

Terminons ce tour d'horizon des textes pélagiens chez Césaire par le *Sermon* 20⁵², qui a attiré successivement l'attention de G. Morin⁵³, J. Coureau⁵⁴ et J. Delmulle⁵⁵. Le titre de

⁴⁷ SC 447, p. 210, l. 9-11.

⁴⁸ SC 447, p. 214, l. 11-12.

⁴⁹ SC 447, p. 216-218, l. 6-8.

⁵⁰ SC 447, p. 218, l. 27-28.

⁵¹ Sur ce passage, voir aussi J. COURREAU, *L'exégèse de saint Césaire d'Arles*, t. 2, p. 140.

⁵² Éd. G. Morin (CCSL 103, p. 91-94) et traduction française de M.-J. Delage (SC 175, p. 494-503).

⁵³ G. MORIN, « Le *De vita christiana* de l'évêque Breton Fastidius », *Revue bénédictine* 15 (1898), p. 481-493 en donne une première édition.

⁵⁴ J. COURREAU, *L'exégèse de saint Césaire d'Arles*, t. 2, p. 297.

ce texte dans le ms. Pal. lat. 216 de la Bibliothèque Vaticane indique qu'il s'agit d'un extrait (*excarpsum*) de la *Lettre de saint Fatalis sur la vie chrétienne*. En réalité, c'est une compilation d'extraits du traité adressé par Fastidius⁵⁶, un évêque breton du début du V^e siècle⁵⁷ disciple de Pélage, à Fatalis : comme le note G. Morin, à l'exception des premiers mots et de la brève conclusion, d'un petit emprunt aux *Commentaires sur les Psaumes* 102 d'Augustin⁵⁸ et de quelques lignes d'une autre lettre de Fastidius⁵⁹, ce sermon est presque exclusivement composé de fragments de ce traité *Sur la vie chrétienne* tel qu'il apparaît dans le *Codex Augiensis* 221 (fol. 103-107)⁶⁰. Selon J. Coureau, la suite du § 4,

« qui contient la seule citation scripturaire de tout le sermon (Luc 17, 21), ne se trouve pas dans le modèle utilisé par Césaire. Cependant, Dom Morin estime qu'il doit être extrait lui aussi d'une œuvre de Fastidius. Quoiqu'il en soit de cette attribution possible, le petit commentaire de ce verset est nettement d'inspiration pélagienne : 'Les armes de l'Évangile ne sont pas lourdes, mais légères à ceux qui ont de la bonne volonté'⁶¹. »

On retrouve dans cette exhortation à la conversion avant qu'il ne soit trop tard un certain nombre de thèmes déjà rencontrés dans les textes de Pélage utilisés par Césaire : la comparaison avec des saints de l'ancien temps, en l'occurrence les apôtres, nos pères et Abraham ; le rejet de l'hypocrisie et la nécessité de poser des actes droits ; l'exaltation de l'effort et la certitude qu'il peut aboutir – « Est-ce que par hasard il ne peut donner de quoi vivre dans le présent, celui qui a donné la vie⁶² ? »

Une formule de ce texte est visiblement chère à Césaire, et uniquement à lui d'après la *Library of Latin Texts* :

⁵⁵ J. DELMULLE, « Césaire d'Arles et le 'post-pélagianisme' gaulois », p. 200.

⁵⁶ Cf. GENNADE, *De viris illustribus* 57 (éd. E.C. Richardson, Leipzig 1896, p. 81) : « Fastidius, évêque des Bretons, a écrit à un certain Fatalis un livre *De vita christiana* et un autre *De viduitate servanda*, d'une doctrine saine et digne de Dieu ». Voir Introduction (*Sermons*, t. I, SC 175, p. 97).

⁵⁷ Voir *Serm.* 20 (t. I, SC 175, p. 495, n. 1).

⁵⁸ *Serm.* 20, 2 (SC 175, p. 498, l. 20-22) et 3-4 (p.500, l. 23-27).

⁵⁹ *Serm.* 20, 4 (SC 175, p. 500, l. 3 – p. 502, l. 4). Il s'agit de l'anonyme pélagien édité par C.P. Caspari, *Briefe, Abhandlungen und Predigten*, Christiana 1890, p. 4.

⁶⁰ « *Fastidius ad Fatalem?* Pages inédites du cinquième siècle d'après le manuscrit CCXXI de Reichenau », *Revue bénédictine* 46 (1934), p. 3-17. Ce texte se trouve dans *PLS* 1, 1699-1704.

⁶¹ *Serm.* 20, 4 (SC 175, p. 502, l. 5-6). J. COURREAU, *L'exégèse de saint Césaire d'Arles*, t. 2, p. 297.

⁶² SC 175, p. 496, l. 10-11.

« *Les tourments ne les séparaient pas du Christ ; nous, nous en sommes séparés par des bavardages oiseux et des dénigrement*⁶³. »

p. 189

Elle revient dans trois autres sermons :

- *Sermon* 36, 7 : pour opposer les hommes apostoliques aux contemporains de Césaire⁶⁴ ;
- *Sermon* 54, 2 : pour opposer aux bons chrétiens les tièdes et les négligents⁶⁵ ;
- *Sermon* 82, 2 : après une citation de *Romains* 8, 35.39, pour marquer l'opposition entre spirituels et charnels⁶⁶.

Une autre phrase du *Sermon* 20, 1 se lit encore dans le *Sermon* 81, 1 : « Nous nous attachons aux pas du Christ⁶⁷. »

Conclusion

L'évêque d'Arles retient donc de l'ascète romain des préceptes ayant trait aux observances de la vie religieuse des vierges, des passages qui exaltent la chasteté, et des formules exhortatives aux pratiques des vertus chrétiennes. S'il cite sans doute parfois Pélagé simplement pour satisfaire son goût de la formule, cependant cette vue d'ensemble de ses emprunts nous permet de voir que, pour limités qu'ils soient, ils n'en sont pas moins, souvent, significatifs. Il recourt sans doute très sciemment aux sentences qui insistent sur le rôle du libre arbitre dans le combat spirituel, et même sans forcément connaître l'auteur de sa source, il sait s'en servir avec subtilité : pour atténuer un augustinisme excessif, mais en rappelant toujours le rôle de l'assistance divine dans les vertus humaines. Ainsi donc, alors même que les citations de Pélagé chez Césaire semblaient découplées de ses réflexions théologiques sur la grâce, on constate que la façon dont il les met en œuvre rejoint tout à fait son souci d'équilibre en ces matières. Quant aux passages plus longs qu'il reprend de la *Lettre à Démétriadé*, il prend soin de les adapter très finement à sa visée exégétique et pastorale.

⁶³ *Serm.* 20, 1 (SC 175, p. 496, l. 3-4) : *Tormentis non separabantur a Christo ; et nos aut otiosis fabulis aut detractionibus separamur.*

⁶⁴ *Serm.* 36, 7 (SC 243, p. 222, l. 10-12).

⁶⁵ *Serm.* 54, 2 (SC 243, p. 454, l. 14-16).

⁶⁶ *Serm.* 82, 2 (SC 447, p. 106, l. 6-8).

⁶⁷ SC 447, p. 90, l. 15-16 : *Christi vestigiis inhaeremus.*

Annexes

Tableau 1 : le jour du Jugement

La synopse ci-dessous permet de visualiser la façon de travailler de Césaire : les passages en gras correspondent aux reprises textuelles littérales de la source pélagienne, les passages soulignés montrent les reprises stylistiques. Les références bibliques identiques sont encadrées.

PELAGE, <i>Lettre à Démétriade</i> 30 ⁶⁸	CESAIRE, <i>Sermon</i> 82, 3 ⁶⁹
<p>[...] illum tantum diem totam para te, in quo mundi gloria finienda est. Illum, inquam, <u>diem, quem Salvator diluvio comparavit</u> : qui multos fallaci securitate deceptos, furtivo, ut ait Apostolus, comprehendet adventu (cf. 1 Th 5, 2).</p> <p>Quem beatus quoque Petrus describens ait : <i>Adveniet autem dies Domini sicut fur : in qua caeli magno impetu transibunt. <u>Elementa vero a calore resolventur</u>. Cum igitur haec omnia dissolvenda sint, quales oportet nos esse in sanctis conversationibus et pietatibus exspectantes et properantes in adventum Domini Dei, in quo caeli ardentis solventur, et elementa ignis calore tabescent</i> (2 P 3, 10-12)? Recens factum est, et quod ipsa audisti, cum ad stridulae buccinae sonum, Gothorumque clamorem, lugubri oppressa metu domina orbis Roma contremuit. Vbi tunc nobilitatis ordo? <u>ubi</u> certi et distincti illius dignitatis gradus? [...] Si ita mortalis timemus hostis humanam manum : quid faciemus cum clangore terribili tuba intonare de caelo coeperit : et ad illam archangeli vocem (cf. 1 Th 4, 16), omni buccina clariorem, totus simul remugiet</p>	<p>Clibanus ille ardens et fumans et lampas ignis diem iudicii figuravit; et ideo super beatum Abraham timor et horror tenebrosus incubuit. Vnde intellegimus, quod si in <u>die iudicii</u> <i>iustus vix salvabitur, peccator et impius ubi parebit?</i> (1 P 4, 18) clibanus ergo ardens et fumans significavit <u>diem iudicii</u> : <u>diem, inquam, iudicii</u>, in quo <i>erit fletus et stridor dentium</i> (Mt 8, 12), in quo erit ululatus et lamentatio et tarda paenitentia : quando movebuntur fundamenta montium, et ardebit terra usque ad inferos deorsum : quando, sicut dicit beatus Petrus apostolus, <i>caeli ardentis solventur, elementa ignis ardore tabescent</i> (2 P 3, 12) : quando, sicut Dominus ipse in evangelio dicit, <i>etiam virtutes caelorum commovebuntur, quando sol obscurabitur, quando et luna non dabit lumen suum, et stellae cadent de caelo</i> (Mt 24, 29). Vbi se tunc impii videbunt? <u>ubi</u> adulteri, <u>ubi</u> ebriosi, <u>ubi</u> maledici recognoscent? <u>ubi</u> amatores luxuriae, <u>ubi</u> raptores, <u>ubi</u> superbi et invidi apparebunt? quid infelices pro sua defensione dicturi sunt, quos totiens admonitos et tamen inparatos dies ille repperit? cum ad</p>

⁶⁸ PL 30, 44-45.

⁶⁹ SC 447, p. 108-110.

<p>mundus? cum viderimus super nos non manufacta arma concuti, sed et <i>virtutes caelorum commoveri</i> (Mt 24, 29), sicut Propheta dicit : Cum venerit Dominus ponere orbem terrae desertum : et peccatores perdere ex eo (Is 13, 9 VL) : quis tunc nobis pavor, quae caligo, quae tenebrae, cum nos saepius ac toties admonitos, et tamen imparatos dies ille repererit? Tunc, inquit, <i>plangent super se omnes tribus terrae : et videbunt Filium hominis venientem in nubibus caeli cum virtute multa et maiestate</i> (Mt 24, 30). <i>Tunc dicent montibus. Cadite super nos : et collibus, Operite nos : et petris, Aperite vos nobis</i> (Lc 23, 30). [...] et cum Christo semper futura es, Apostolo dicente : <i>Quoniam ipse Dominus in iussu et in voce archangeli, et in tuba Dei descendet de caelo : et mortui qui in Christo sunt, resurgent primi. Deinde nos qui vivimus : qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Domino in aere : et ita semper cum Christo erimus</i> (1 Th 4, 16-17). Haec sit igitur cura tua semper, hoc studium : [...]</p>	<p>illam archangeli tubam (cf. 1 Th 4, 16) omni bucina clariorem totus simul coeperit mugire mundus; cum, sicut dicit Propheta, venerit Dominus ponere orbem terrae desertum, et peccatores perdere ex eo (Is 13, 9 VL) ; quando, sicut dicit Scriptura, peccatores et impii mittentur in stagnum ignis (cf. Ap 21, 8), <i>et fumus tormentorum illorum ascendet in saecula saeculorum</i> (Ap 14, 11) : qui tunc tremor, quae caligo, quae tenebrae criminosos quosque negligentes ac tepidos occupabunt?</p> <p>[...]</p> <p>sed simplicitatem columbae et castitatem turturis praeferentes spiritalibus virtutum pinnis elevemur in caelum, secundum illud quod ait Apostolus : simul, inquit, rapiemur in nubibus obviam Christo in aera, et sic semper cum domino erimus (1 Th 4, 17) : praestante Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in saecula saeculorum. Amen.</p>
--	--

Tableau 2 : l'exemple de Joseph

Les passages en gras correspondent aux reprises textuelles littérales.

<p>PELAGE, <i>Lettre à Démétriede</i> 5 et 18⁷⁰</p>	<p>CESAIRE, <i>Sermon</i> 90⁷¹</p>
<p>Ioseph fidelis Domini famulus a puero, tribulationibus magis iustus et perfectus ostenditur : qui primum a fratribus, Ismaelitis, in servum addictus est (Gn 37, 28) : ab eis que venditus, a quibus se</p>	<p>1. [...] Ioseph ergo sanctus et fidelis domini famulus tribulationibus magis iustus ostenditur, qui primum per invidiam a fratribus ismahelitis in servum addictus, ab eis que venditus, a</p>

⁷⁰ *Dem.* 5 (PL 30, 20C-21B) et 18 (PL 30, 32BC).

⁷¹ *Serm.* 90, *De beato Ioseph* (SC 447, p. 208-225).

viderat adorandum. Deinde Aegyptio Domino traditus, semper tamen ingenuam animae tenuit dignitatem: docuitque exemplo suo, et servos et liberos in peccando, non conditionem cuiquam obesse, sed mentem. Hic, quaeso, remorare paulisper: et castum animum, sollicite, virgo, considera. Concupiscitur a domina Ioseph adolescens: nec ad concupiscentiam provocatur: rogatur, et fugit. Una hac in re et blanditur et supplicat, quae in caeteris imperabat.

Amor Dei, mulieris amore non vincitur. Castum animum, nec aetas adolescentiae permovet, nec diligentis auctoritas. Contempta frequenter domina, propiores adolescenti insidias tendit. In secreto ac sine testibus, manu impudens apprehendit: ac procacioribus verbis hortatur ad crimen. Ne hic quidem vincitur, sed ut verba verbis, ita res rebus refert. Nam qui frequenter rogatus negaverat: nunc comprehensus aufugit, et antequam illud evangelicum diceretur: *Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam moechatus est eam in corde suo* (Mt 5, 28): ille non aspectu solum, sed ipso pene complexu provocatus a femina, feminam non concupivit. Castitatis virtutem hucusque **mirata es: nunc respice benignitatem. Priusquam Propheta diceret: *Unusquisque malitiam proximi sui non reminiscatur in corde***

quibus se viderat adoratum, deinde aegyptio domino traditus, semper tamen ingenuae animae tenuit dignitatem; docuit que exemplo suo et servos et liberos, in peccando non condicionem cuiquam obesse, sed mentem.

2. Concupiscitur aduliscens a domina, nec ad concupiscentiam provocatur: rogatur, et refugit; una hac in re blanditur et supplicat, quae in ceteris imperabat.

[... insertion de larges extraits d'Augustin, *Sermon 343*, 6-8 et d'un passage propre à Césaire ...]

Adfuit dominus sancto Ioseph; et quia sanctum amabat, mulieris amore non vincitur. Castum animum nec aetas aduliscentiae permovet, nec diligentis auctoritas, contemptam frequentare dominam. Ore proprio aduliscenti tendit insidias, secreto ac sine testibus manu impudens adprehendit, procacioribus verbis hortatur ad crimen; nec ibi quidem vincitur, sed ut verba verbis, ita et res rebus refert: nam qui frequenter rogatus negaverat, tunc comprehensus aufugit.

4. Mirati estis castitatem Ioseph: aspiciate nunc benignitatem.

suo (Lv 19, 18) : **ille pro odio reddidit caritatem, et cum videret fratres suos, immo inimicos ex fratribus, cumque ab eis cognosci vellet, dilectionis affectum pro dolore testatus est : *Deosculabatur singulos* (Gn 45, 15) ; et irriguis fletibus, paventium colla perfundens, odium fratrum charitatis lacrymis abluebat : quos tam vivo patre quam mortuo, germano semper dilexit amore. Nec recordatus est illum, in quo ob necem fuit dejectus, lacum. Non cogitavit addictam germanitatem pretio, sed *pro malis bonum retribuens* (Rm 12, 17), *apostolicum praeceptum sub naturae adhuc lege complevit.***

18 : [...] **Quid, oro te, invido, delectationis praestat invidia, quem secretis quibusdam conscientiae unguis livor ipse decerpit, et alienam felicitatem tormentum eius facit? Quid vero alter ab odio mercedis accipit, nisi horribiles animae tenebras, et confusae mentis horrorem? Qui vultu semper animoque moerente, voto quo alteri vult nocere, seipsum cruciat? Quid autem iracundo furor suus confert, quem saevissimis exagitatum stimulis conscientiae, ita ab omni consilio ac mente deturbat, ut dum irascitur, insanire credatur ? [...]**

Ille pro odio reddit caritatem; et cum videret fratres suos, immo inimicos ex fratribus, cumque ab eis agnosci vellet, dilectionis affectum pio dolore testatus est. *Deosculabatur singulos*, et per singulos flebat; et irriguis fletibus paventium colla perfundens, odium fratrum caritatis lacrimis abluebat : quos tam vivo patre quam mortuo germano semper amore dilexit. Nec recordatur illum in quo ad necem fuerat deiectus lacum, non cogitavit addictam pretio germanitatem; sed *pro malis bona restituens* (Rm 12, 17), iam tunc necdum data apostolica praecepta complevit.

Ergo beatus Ioseph cogitans verae caritatis dulcedinem, venenum invidiae, quo fratres suos noverat fuisse percussos, Deo auxiliante studuit de corde suo repellere. 5. Et revera, fratres, **quid infelici invido praestat invidia, quem secretis quibusdam conscientiae unguis livor ipse discerpit, et alienam felicitatem tormentum illius facit ?** quam, inquam, mercedem ex odio suo recipiet, nisi horribiles animae tenebras, et confusae mentis horrorem ? qui vultu semper animo que maerente, voto, quo vult alteri nocere, se cruciat : quem saevissimis exagitatum stimulis ab omni consilio ac mentis sobrietate deturbat. [...]

[extraits de CYPRIEN, *De zelo et livore*]